

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 85/660 du 30/01/85
INTERPPPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de
Monsieur ROSS. ASA nommé dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Agriculture).

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE,

(/ I O W S :

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/82 du 26.6.1982 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/80 du 3.3.1980 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A.I des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 9.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 9.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 9.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/81/FP-EE du 26.5.1965 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.1967 réglant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconnaissances de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 9.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/196 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 64/850 du 15.8.1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 64/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 8.9.1983 signé entre la République
Populaire du Congo et la République de Cuba
(/u la lettre n° 1295/DNAF/SAP du 24.9.1984 du Directeur des Af-
faires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'inté-
ressé ;

D E C R E T :

.../...

48

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 5.3.1980 et du Protocole d'Accord du 8.9.1983 susvisés, Monsieur MASSAMBA René, né le 6 Décembre 1955 à Loudima, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome (Spécialité : Production Végétale), obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSA-VILLE, le 30 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail, de l'Em-
ploi, de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MASSAMBA.-

Angé Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Itihi Ossatumba LEKOUNDZOU.-

COPIATIONS :

JORPC	1
BGTFF/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
TECH/BC	2/-